

2023

**Bulletin municipal
DOMPIERRE-LES-EGLISES**





Mot du Maire

Chers Dompierrois,

A ma grande stupéfaction, personne n'a réagi au mot du Maire suite à la Gazette de septembre 2023 où j'annonçais que le 15 mars 2021 tout s'est arrêté... En fait, c'était le 15 mars 2020 que tout s'est arrêté et qu'il a fallu une autorisation pour se déplacer. C'est loin maintenant puisqu'il y a presque quatre ans.

Depuis tout aurait pu s'arranger. A Dompierre, force est de remarquer que beaucoup de choses ont été faites. Les associations se sont réveillées, les routes ont été entretenues, la fibre est arrivée dans de nombreux villages et chacun peut la demander s'il ne l'a pas obtenue. Grâce à un pylône, le téléphone s'est bien amélioré. Toutes nos maisons locatives ont été entretenues. En fait, tout est redevenu normal... La vie suit son cours et tout irait bien si de gros nuages n'assombrissaient l'horizon. Nos gouvernants s'aperçoivent tout d'un coup qu'ils sont allés trop loin... Alors que tous les gens sérieux l'annonçaient depuis longtemps. Et voilà que la France risque un déficit de près de 6% alors que la norme est de 3%. C'est le pire score de toute l'Europe et conséquemment le risque est de perdre notre bonne note auprès des agences de notation, ce qui nous qualifierait de mauvais payeur et risquerait d'augmenter encore les taux auxquels la France pourrait emprunter.

Et maintenant, voilà qu'on parle de rogner les dotations de fonctionnement des communes !

Tout va bien à Dompierre, mais c'est en haut que ça ne va pas. Dommage, nous étions prêts à développer de nouveaux projets pour Dompierre... Il va sans doute falloir y renoncer à cause de la gabegie étatique.

Mais tout va bien à Dompierre !

Le Maire, Philippe Guibert

Travaux et acquisitions diverses

Traversée du bourg

Suite à l'ouverture du commerce multiservices et afin de sécuriser les piétons et riverains, des travaux de sécurisation et de rétrécissement de la chaussée dans la traversée du bourg ont été effectués par l'entreprise Massy TP et ont coûté 17 512,52 € dont 6 750 € ont été subventionnés par les amendes de polices concernant la création d'une zone à 30 km/h.

VC16 du Château :

Des travaux de grosses réparations de voirie sur la route communale N°16 du Château ont été réalisées par l'entreprise Massy TP, pour un montant 3 453 € TTC, subventionnés par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour la somme de 2 000 €.

Château d'eau de Viville

Des travaux de serrurerie et de mise en sécurité ont été réalisés au château d'eau de Viville pour un montant de 41 752,26 € TTC effectués par la SAUR. Une subvention de 10 440 € du Conseil Départemental de la Haute-Vienne a été accordée.

L'Age et Villetrand

Une entrée charretière a été réalisée à L'Age et un dérasement d'accotement a été effectué à Villetrand. Les travaux, tous deux menés par l'entreprise Courcelle ont coûté 1 747,44 € TTC. Ces travaux ont été subventionnés par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour la somme de 750 €.

La voirie au village de Champagnat

Les travaux ont été effectués par l'entreprise Courcelle pour un montant de 3 981,80 € TTC et une subvention de 1 638,25 € a été octroyée par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne

Surpresseur de Lavaud

La pompe du surpresseur a été changée par la SAUR pour un montant de 5 412,20 € TTC

Achat et pose de projecteurs

Des projecteurs ont été installés au terrain de pétanque, fournis et installés par Dalkia Electrotechnics pour un montant de 1 440 € afin de permettre au Comité des Fêtes d'organiser leurs concours de pétanque de l'été. Ces travaux ont été subventionnés par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne à hauteur de 600 €.

Achats divers

Nos décorations de Noël méritaient d'être renouvelées. Un achat d'un montant de 1 377,60 € TTC a été fait pour égayer le bourg.

Deux armoires ont été achetées pour la mairie et la salle des fêtes. Le coût est de 1 056,02 € TTC.

Ça se passe chez nous !

Nouvelle gestion de la collecte des ordures ménagères :

La collecte des ordures ménagères telle qu'elle existe aujourd'hui va subir un changement important à partir de 2025. Vous savez qu'il est désormais obligatoire depuis le 1er janvier 2024 de composter les déchets organiques qui ne doivent plus atterrir dans la poubelle des ordures ménagères. D'autre part, afin de limiter le coût du traitement qui ne cesse de croître, de nouvelles modalités de collectes sont envisagées et seront très rapidement annoncées par la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche.



Nouvel agent technique temporaire :

Jean-Luc Massonneau étant en arrêt de travail, un nouvel agent, Monsieur Gaëtan Savary vient prêter main forte à Vincent Brulat depuis le 18 mars 2023 pour une durée de six mois. Nous lui souhaitons la bienvenue, et savons déjà que les administrés lui réserveront un bon accueil. Quant à Jean-Luc, nous lui souhaitons un prompt rétablissement.



Gestion de l'eau :

Après de multiples atermoiements au cours desquels nous avons recherché la meilleure solution pour nos administrés. Nous avons décidé d'adhérer au syndicat Coul Gart Eau. Celui-ci nous paraissait être le plus recommandé pour nous livrer l'eau dont nous avons besoin compte tenu de la proximité géographique. Ainsi nous pourrions continuer avec notre actuel réseau de distribution qui restera entretenu avec nos finances transférées (bien sûr, à condition d'être dépensées sur notre réseau). Donc, pour 80m³ d'eau en 2024 (moyenne de consommation), la facture s'élèvera à 310,32 € TTC contre 367 € TTC en 2023. En ce qui concerne l'assainissement collectif, ce syndicat reprendra l'entretien périodique de nos stations d'épuration ce qui libèrera nos cantonniers pour d'autres tâches. Ainsi les tarifs pourront paraître plus élevés puisque nos tarifs à nous ne comprenaient pas l'importante participation des cantonniers à l'entretien de ces stations. Pour 80m³, le coût sera de 209,04 € TTC contre les 104,80 € qui n'incluaient pas l'entretien hebdomadaire.

Je crois pouvoir dire que la commune est entre de bonnes mains pour l'avenir tant pour l'eau que pour l'assainissement collectif.



Subventions du commerce Multiservices :

La création du commerce a été subventionnée à hauteur de 423 014,77 € , par différents organismes financeurs :

Europe : 28 000 € (achat maison Serier)

Etat (DETR et DSIL) : 242 943,77 €

Région Nouvelle Aquitaine : 70 000 €

Département de la Haute-Vienne : 62 071 €

La Poste : 20 000 €

La commune remercie les partenaires financiers pour leurs subventions pour l'acquisition, les différents travaux et aménagements.



Opération soutenue par l'État



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



département
Haute-Vienne



Voirie 2023

Cette année 2023 s'est inscrite dans la continuité des travaux des années antérieures, notamment pour la voirie communautaire limite Saint-Sornin-Leulac / Dompierre-les-Eglises jusqu'au village du Château de Dompierre. L'arasement des fossés et leur curage ayant été réalisés en 2022, le profilage de la chaussée le fut cette année. En 2024, elle sera entièrement goudronnée.

Des travaux de voirie ont été réalisés au village de Champagnat (suppression d'un fossé à ciel ouvert) ainsi qu'une entrée charretière au village de l'Age et le dérasement d'accotement et le curage d'un fossé au village de Villétrand.

Pour le village de Vergnedonde, il était nécessaire de curer un fossé. Toute l'eau passait sur la route et la dégradait.

Afin de sécuriser la traversée du bourg, notamment au niveau de notre commerce multiservices, des travaux d'aménagement étaient nécessaires (pose de coussins berlinois et de grilles de caniveaux)

Comme tous les ans, nos employés communaux ont bouché tous les nids-de-poule sur nos chemins d'exploitations.

Pour les routes communautaires, la com-com nous fournit du compomac pour boucher les trous qui se forment sur les voies. Les 2.5 jours de point-à-temps qui nous sont alloués sont utilisés en grande partie pour remettre une couche supplémentaire sur les trous qui ont reçu le compomac.

De nouveaux travaux vont se réaliser en 2024 (pose de caniveaux, curage de fossés, entrées charretières, traversée des routes ou chemins, élagage...). N'hésitez pas à avertir vos élus si vous jugez bon de réaliser des travaux dans tous nos villages. Nous essaierons d'y répondre favorablement dans la mesure de moyens budgétaires.

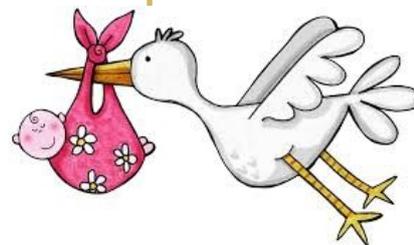
M. Rousseau, 1^{er} adjoint en charge de la voirie.



Etat-civil 2023

Naissances :

- Constance, Patricia, Sandrine ROGER née le 10 avril 2023, domiciliée 11 Lavalette-Montavie
- Agathe, Laure, Sylvia ROUSSEAU née le 30 octobre 2023, domiciliée 2 Ayres
- Izia, Bidou, Ines MOREL BEAUMARD, née le 2 novembre 2023, domiciliée 1 le Peu



**Toutes nos félicitations aux heureux parents
et bienvenue aux bambins !!**

Décès :

- Ronald Walter GUPPY 91 ans, décédé le 02 janvier 2023, domicilié 7 les Faïtes
- Philippe André DOUCET 82 ans, décédé le 26 juillet 2023, domicilié 1 le Mas
- Jean Emile AUDIER 87 ans, décédé le 12 août 2023, domicilié 7 route de Magnac-Laval
- Leslie Stewart HAYES 81 ans, décédé le 23 août 2023, domicilié 6 Treifeix
- Marguerite CARATZZOLO née LEDON 93 ans, décédée le 4 septembre 2023, domiciliée 5 Champagnat
- Patrick Jean WILLEMS 70 ans, décédé le 29 septembre 2023, domicilié 1 le Château
- Léone Francine PAILLER née ANCELIN 86 ans, décédée le 05 novembre 2023, domiciliée 6 Lavalette-Montavie
- Patrick Jean Louis AUGCARD 72 ans, décédé le 22 novembre 2023, domicilié 8 les Ecures

Nos condoléances renouvelées aux familles



Notre école élémentaire

L'école de Dompierre compte cette année 17 élèves : 4 élèves de Cours Préparatoire (CP), 5 élèves de Cours Élémentaire 1ère année (CE1) et 8 élèves de Cours Élémentaire 2ème année (CE2).

Tout comme l'année passée nous participons cette année au prix *Je lis, j'élis* qui récompense un auteur de littérature jeunesse. Une intervenante nous retrouve au point lecture des Saveurs de Dompierre une fois par période pour lire aux élèves l'un des livres en lice pour le prix. Lors de la dernière séance un vote est organisé : les élèves élisent le livre qu'ils ont préféré. Cette année si cela est possible le vote aura lieu à la mairie. Une bonne façon d'apprendre un geste citoyen !

L'école se rendra à Limoges en fin d'année, avec l'école de Saint-Léger-Magnazeix : nous allons visiter l'aquarium puis faire de l'escalade, en cette année olympique où le sport nous occupe beaucoup. En effet, nous nous rendons à la piscine de La Souterraine tous les lundis après-midis des mois de février et mars : les élèves s'y plaisent beaucoup et participent avec entrain à toutes les activités proposées. Tous font énormément de progrès durant ce cycle natation, ils sont courageux et se jettent à l'eau sans appréhension.

Nous souhaitons profiter de la publication de ce bulletin pour remercier publiquement et chaleureusement la municipalité pour sa confiance, ainsi que pour son engagement sans faille envers l'école.

Les élèves de l'école et leur maîtresse, Mme Viard.



Vote des subventions aux associations pour 2023

Comité des Fêtes	400 €
Société de chasse de Dompierre (A.C.C.A)	400 €
Amicale « Sourire d'automne »	400 €
Association Kloreauvil	400 €
Catherine's Corner Club Association	400 €
Coopérative scolaire	640 €
Comité de la Croix Rouge de Magnac-Laval	80 €
Restos du Cœur	50 €
Fédération des Déportés de Limoges	50 €
F.N.A.C.A	80 €
A.A.P.P.M.A (pêche)	50 €
Ensemble Mélodica	100 €
Amicale des sapeurs pompiers de Magnac-Laval	200 €
Comité des foires et Concours de Magnac-Laval	150 €
Association des parents d'élèves de St Léger / Dompierre les Eglises	150 €
Association JMF de Saint-Sulpice-les-Feuilles	100 €
Total	3 650 €

Il est précisé qu'une subvention peut être accordée à toute association qui en fait la demande accompagnée de ses derniers états financiers.

Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le maire présente au conseil municipal les éléments notifiés par le service de Fiscalité Directe Locale, indiquant qu'à partir de cette année le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties en 2021 correspond à la somme du taux 2020 de la commune (13.62%) et du taux départemental (18.96%).

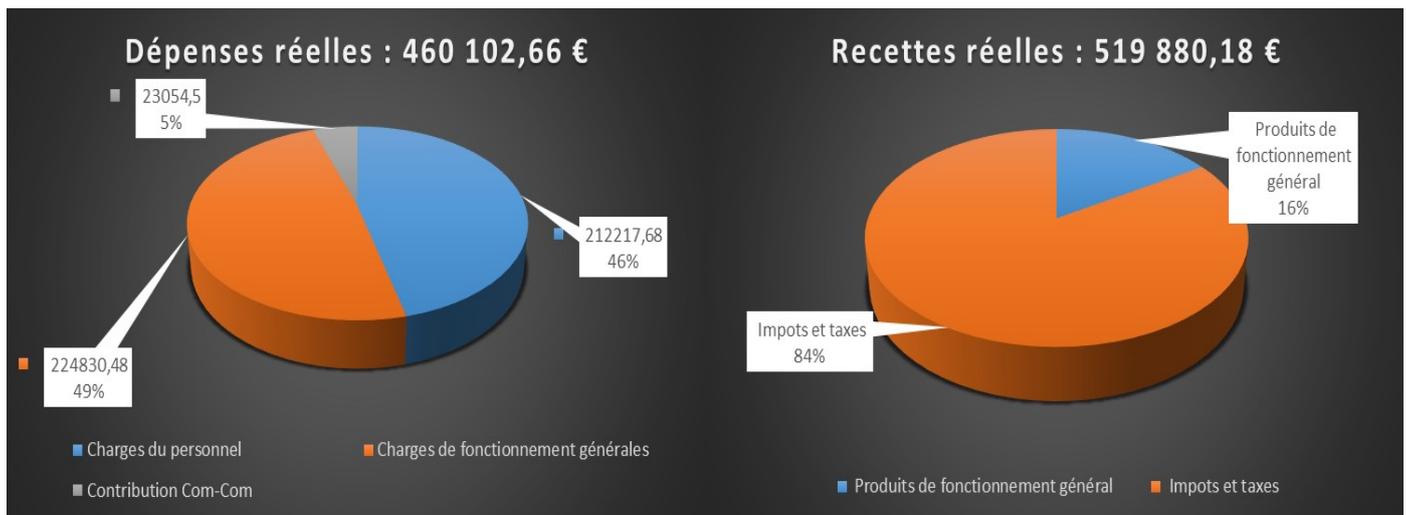
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix POUR, vote les taux ci-dessous :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **32.58 %**
(taux communal 13.62 % + taux départemental 19.96 %)
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **39,39 %**

Vote du compte administratif « commune » 2023

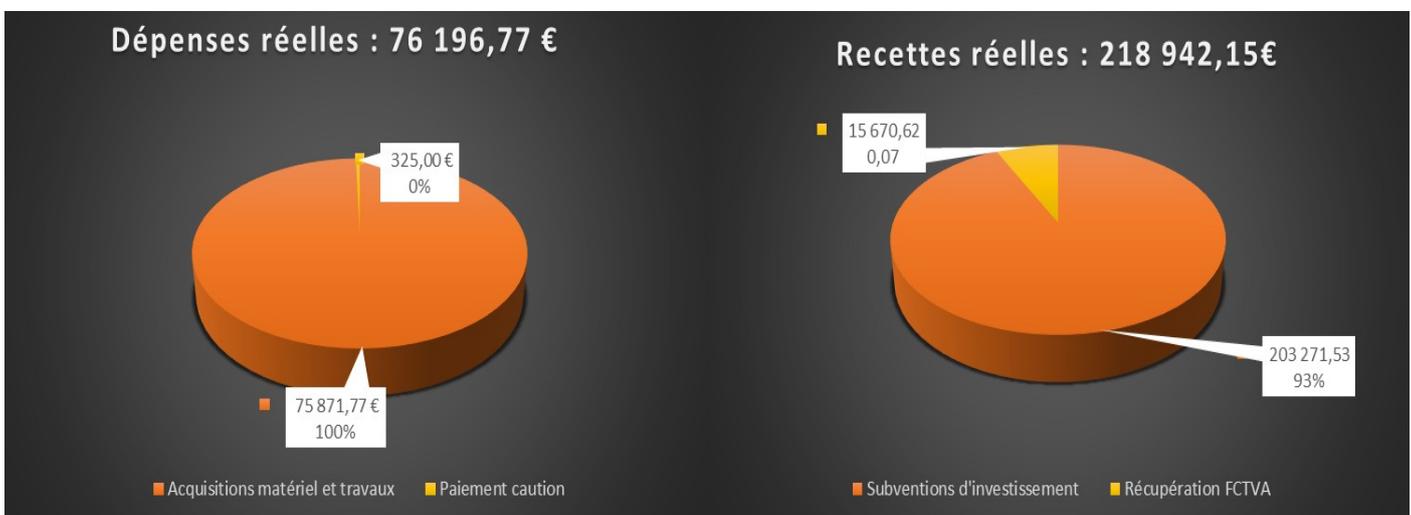
Le compte administratif 2023, présenté par Michel Rousseau, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Section d'exploitation



Excédent de fonctionnement : 59 777,52 €

Section d'investissement

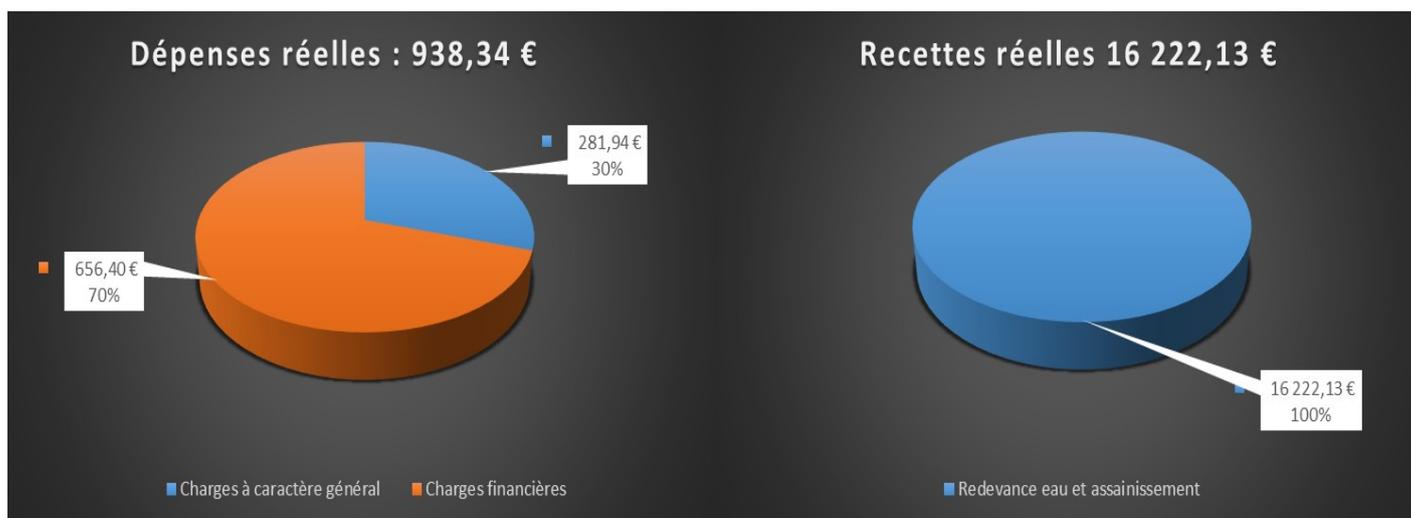


Excédent d'investissement : 142 745,38 €

Vote du compte administratif eau-assainissement 2023

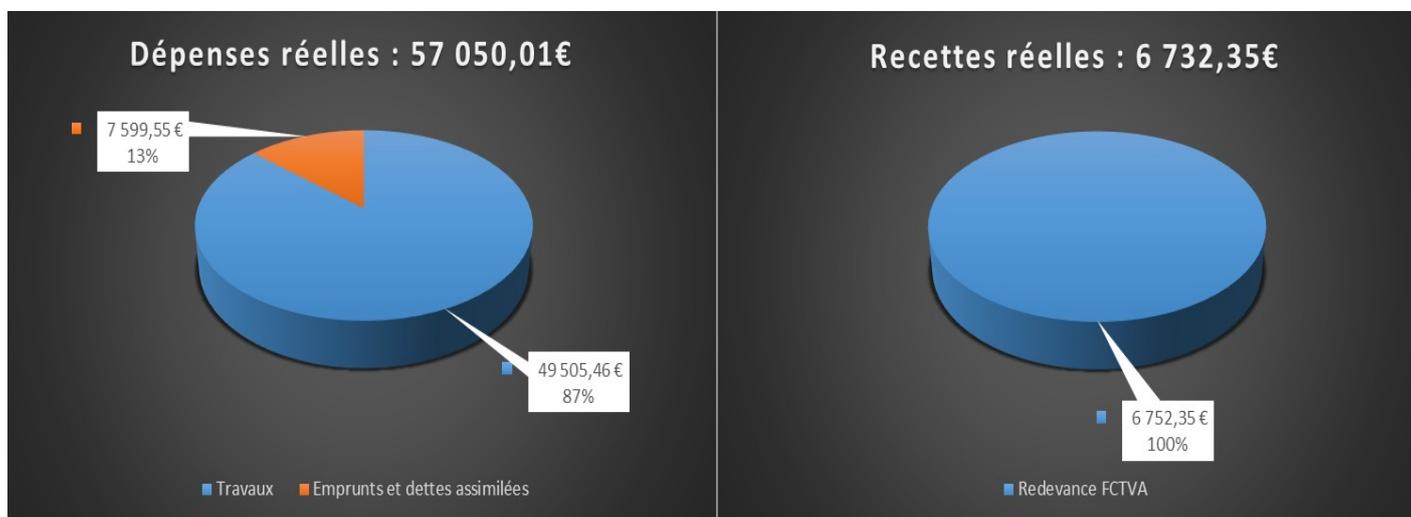
Le compte administratif 2023, présenté par Michel Rousseau, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Section d'exploitation



Déficit de fonctionnement : 15 283.79€

Section d'investissement



Déficit d'investissement : 50 317.66 €

Nos associations

Comité des Fêtes

Le président, le bureau ainsi que tous les membres du Comité des Fêtes vous présentent tous leurs vœux pour l'année 2024.

Il y a eu quatre manifestations en 2023 :

- les concours de pétanque de juin à septembre avec une moyenne de 30 équipes.
- la fête annuelle de juillet, excellente journée avec :
 - 18 exposants au vide-grenier
 - 26 pêcheurs au concours de pêche
 - un défilé de voitures anciennes
 - 32 équipes au concours de pétanque
 - une randonnée préparée par Alexandra avec une dizaine de randonneurs (au profit de la coopérative scolaire)
 - le repas du soir avec plus de 200 personnes, suivi d'un spectacle animé par le groupe Evidence, un bal et enfin un très beau feu d'artifice offert par la municipalité que nous remercions pour sa participation.
- en octobre, une soirée choucroute avec 100 convives
- et pour finir l'année, le réveillon de la Saint-Sylvestre avec 92 personnes

- ⇒ Dates à retenir :
- concours de pétanque : du 21 juin au 30 août
 - fête annuelle : samedi 20 juillet
 - repas cassoulet : samedi 26 octobre
 - repas de la Saint-Sylvestre : mardi 31 décembre



L'équipe du Catherine's Corner Club

Catherine's Corner Club Association

Nous avons huit années de belles rencontres et d'activités avec toujours une ambiance sympathique.

Nos manifestations sont à la fois internes à l'association mais aussi ouvertes à tous et nous regrettons souvent le manque d'intérêt de la part de nos administrés.

Néanmoins nous remercions la municipalité pour la subvention et la mise à disposition des salles communales.

La parution étant tardive, vous avez manqué : la chandeleur, la St Patrick (fête irlandaise), notre AG.

Mais si vous voulez nous contacter

Catherine : catherine.gauthe@orange.fr / 06 59 31 12 95

Lyn : gary.murphy@orange.fr

Nous avons prévu entre autres, ouvertes à tous :

samedi 12 octobre : soirée italienne

Jeudi 21 novembre : soirée beaujolais nouveau

L'adhésion est de 10 € pour l'année. Venez aussi nous voir les lundis d'octobre à mai à la Maison des Loisirs de 14h30 à 17h suivis d'un thé et gâteaux et le lundis soir en juillet et en août au camping à partir de 18h pour jeux et partage de collation.

A bientôt.

Les membres du bureau et la présidente

We have had eight years of great get togethers and social functions. Our events include activities for members, and events that are open to the public.

We would like to thank the municipality for the subsidy and the free provision of community rooms. Prior to publication this year, we celebrated pancake day, St Patrick's Day and our AGM.

If you would like to join the association membership is €10 a year.

You can contact :

Catherine (in French) - catherine.gauthe@orange.fr / 06 59 31 12 95

Lyn (in English) - gary.murphy@orange.fr

Future events include :

Saturday 12 October Italian evening

Thursday 21 november Beaujolais nouveau evening

On Monday afternoons from October -May we meet at 2.30– 5PM for a game of Trivial Pursuit in French/English followed by a tea/coffee and cakes.

On Monday evenings in July and August we meet at 6PM at the campsite for games followed by a picnic.

We hope to see you soon.

The President and members of comity

ACCA

Je viens vous présenter le compte-rendu de notre association. Cette année nous étions 38 adhérents. Lors de notre assemblée générale, il y a eu le vote du compte d'administration.

Président : Philippe Marchadier

Vice-présidents : Duchiron Jean et Blondet Samuel

Trésorier : Rousseau Michel

Trésorier adjoint : Paillet David

Secrétaire : Bernard Ludovic

Secrétaire adjoint : Brulat Vincent

Membres : Blondet Jordan et Ledon Thomas.

M. Ledon Thomas est entré dans le bureau à la place de M. Bazin Gérard.

Le 8 juillet 2023, nous avons organisé le marché des producteurs qui a été un véritable succès. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la préparation, sans oublier la population qui est venue passer une bonne soirée avec les chasseurs de Dompierre-les-Eglises. Nous reconduisons cette manifestation le samedi 6 juillet 2024 à partir de 19h. Cette date est à marquer dans votre agenda pour venir nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

Cette année, nous avons prélevé 35 chevreuils, 38 sangliers et une vingtaine de renards lors des battues organisées. Pendant la saison dernière, une forte population de sangliers était présente sur notre territoire qui a entraîné des dégâts sur culture et prairie. Cela n'est pas toujours facile à gérer mais nous faisons le maximum pour éviter ces problèmes. Souvent les chasseurs sont montrés du doigt mais il faut savoir que s'il n'y avait pas de prélèvement sur certaines espèces, ce serait une catastrophe pour le monde agricole et les accidents sur les routes, sans oublier les volailles dans les basses-cours de notre belle campagne.

Messages aux exploitants agricoles :

Pour tous problèmes de dégâts et autres dans vos exploitations, n'hésitez pas à me contacter ou venir me voir pour dialoguer. On trouvera ensemble, toujours une solution à ces problèmes. Je reste à votre écoute et surtout, il faut une bonne coordination entre vous et l'ACCA.

Dans le monde de la chasse, il y a souvent différents problèmes qui ne sont pas toujours facile à gérer mais il faut faire avec. Pour ma part, je serai à l'écoute de tout le monde et surtout je m'investirai au maximum pour l'ACCA, pour accompagner toute cette jeunesse qui est présente les samedis lors des battues et à l'organisation des manifestations car c'est l'avenir de notre ACCA. Il faut garder cette bonne ambiance car la chasse reste avant tout un loisir.

Sur ces quelques mots, je vous souhaite à tous une très bonne année 2024.



Le président , Philippe Marchadier.





Amicale Sourire d'Automne

L'Assemblée Générale de l'Amicale Sourire d'Automne s'est tenue le 4 février 2024.

Il y avait à peu près 70 personnes, ce qui est satisfaisant. A l'issue de celle-ci, le nouveau bureau a été élu :

Président d'honneur : M. Philippe GUIBERT

Présidente : Mme Josette PLOY

Vice-Président : Gary MURPHY

Vice-Présidente : Stéphanie CROSNIER

Trésorière : Marie-Thérèse MARSAUDON

Trésorière adjointe : Marie-Paule WILLEMS

Secrétaire : Jane QUICK

Secrétaire adjointe : Lynn MURPHY



Aux membres du bureau s'ajoute une douzaine de membres bénévoles dont M. Yan Rapsey et Denise Rapsey, reconnus pour leurs talents de décoration.

En 2023, nous avons organisé un loto, qui n'a pas marché du tout, en revanche le voyage à l'Ange Bleu était très bien (50 personnes + 1 voiture personnelle).

Le repas de fin d'année s'est très bien déroulé, avec un bon repas animé par Nicolas ; tout le monde était très content de tout.

Je vous présente mes vœux pour cette nouvelle année 2024, que celle-ci soit meilleure que 2023.

Programme de l'année 2024 :

4 février : Assemblée Générale

21 avril : thé dansant

23 juillet : Voyage Les Bodin's à Descartes

12 janvier 2025 : Repas de fin d'année

Il reste quelques places pour les Bodin's, n'hésitez pas à vous faire inscrire auprès de Josette PLOY au 05 55 68 65 26

tarif : 80 € payable à l'inscription.

La présidente, Josette Ploy

Les nouvelles entreprises

Pépinière l'Hirondelle

Installés à Lavalette-Montavie, Jac et Sandra Gerritsen proposent leurs légumes, plantes et arbres, issus de l'agriculture biologique. Ils vous accueillent dans leurs serres dès le mois de mars.

Ils fournissent par ailleurs la cantine de l'école avec leurs légumes.

Pour les contacter : Sandra et Jac
Gerritsen

D45 Lavalette-Montavie
87190 Dompierre-les-Eglises
tel : 06 60 87 31 12



Be wouf

Pension canine familiale installée au Maubert, Aurore vous propose de garder vos animaux dans un cadre convivial.



Pour la contacter :
Mme Aurore Domont
23 Le Maubert
87190 Dompierre-les-Eglises
Tél : 06 58 76 80 36
Mail : Bewouf87@gmail.com

Nos sentiers de randonnée



Sentier des Maisons Insolites

15 km - balisage rouge

Sentier des Pierres

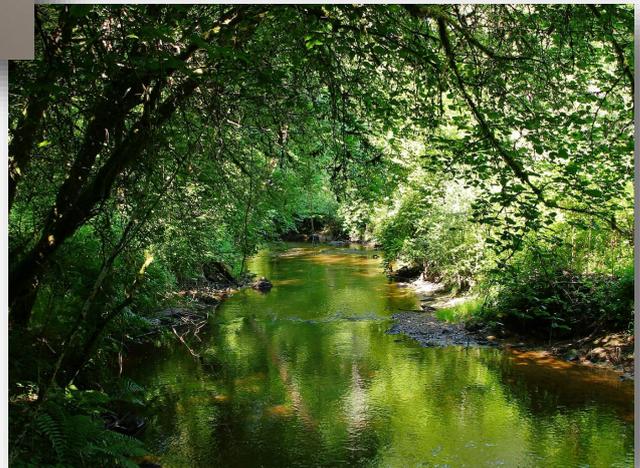
10 km - balisage vert

Sentier des Petits bois

12 km - balisage bleu

Randonnée du Couret

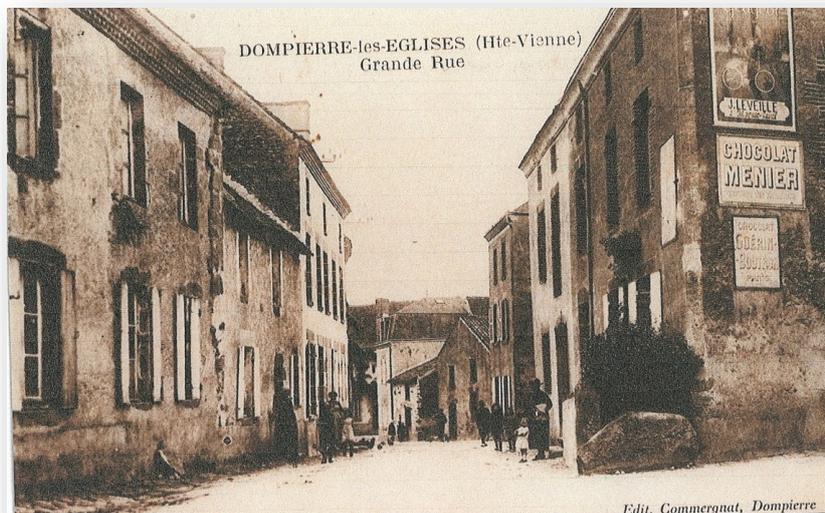
6 km - balisage jaune



Le départ de nos chemins est à la l'église (sauf la randonnée du Couret). Vous trouverez sur les parcours, en plus du joli paysage dompierrois, des lutrins explicatifs des particularités de notre commune. Vous pouvez retrouver les dépliants en mairie ou sur le site internet de la commune. Bonne balade !



Un peu d'histoire!
Recherches effectuées par Claude Filleux



La grande rue, route de Magnac-Laval,
Premier bureau de poste.

Un autobus amenait le courrier de Magnac-Laval. Il prenait des passagers, il remontait ensuite jusqu'à Saint-Benoit-du-Sault. La maison à côté avait hébergé des prisonniers allemands de la guerre 14-18, qui avait été demandés pour aider les femmes dans leur ferme, les maris étant décédés à la guerre.

La grande rue étant frappée d'alignement, la maison Thonat fut démolie, c'était le lieu de rassemblement des jeunes pour aller à la fête, au bal, une dizaine et plus. « La Didine » sortait pour demander où on allait. Après un camarade lui répondait « on va à tel endroit ».

La maison qui fut anglée en face, ne fut pas démolie, vu l'enchevêtrement des maisons, des garages, etc... Ca entraînait trop de frais, elle existe encore. L'épicerie Pouffarix, pour le rappel, dans le bourg, il y avait cinq épiceries, cinq buvettes et deux restaurants. Le fils Doucet, devant la maison des parents, faisait aussi à manger. Si on parle des fêtes patronales, il y avait 3 bals. Avec le ticket d'entrée, on faisait les trois.

L'épicerie Commergnat a été tenue par la famille Dupeux.

Si la grande rue pouvait parler, elle qui a subi beaucoup de changements et a vécu les heures sombres de notre histoire, en particulier 1939-1945.

Figée comme une sentinelle, le monument aux morts pour la France avec ses 53 noms témoigne des horreurs de la guerre. Après aménagement, autour, c'est devenu « Place des Anciens Combattants ».

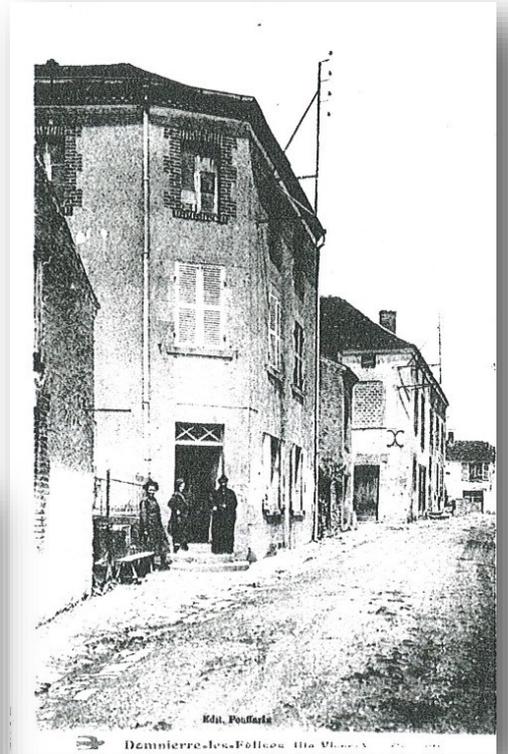
Dans l'opération « Mille cafés », la maison Serier achetée par la commune, a été transformée en multiservices « Les Saveurs de Dompierre »

Transmettre, faire connaître...
Claude Filleux





DOMPIERRE-les- EGLISES (H.-V.) — La Grand'Rue



Edm. Pouffard
Dompiere-les-Eglises (Haute-Vienne)



DOMPIERRE (Haute-Vienne) — La Poste
Route de Magnac-Laval

Phot. G. L. L. Dompiere - Cliche M. Lebleux





Le p'tit article pour les p'tits curieux!!

L'écureuil roux



Caractéristiques :

C'est le **plus gros rongeur forestier** de notre région. Ce petit animal facétieux a un pelage qui peut varier suivant les individus. Il n'est pas rare de trouver des écureuils roux, mais aussi gris-brun, brun et plus rarement noir, avec pour caractéristiques communes : une queue en panache aussi longue que son corps, des oreilles se terminant en pinceau (plus grands l'hiver) et un ventre blanc.

Son **poids varie entre 300 et 400 g** et **sa taille** n'excède pas **25 cm** avec une queue de 21 cm.

Cette dernière lui sert d'ailleurs de balancier et de communication visuelle. Ses pattes sont munies de 5 doigts pour les postérieures et de 4 pour les antérieures. Elles sont tout à fait adaptées pour lui permettre de grimper et descendre des arbres, souvent même la tête en bas, et parfaites pour sauter de branche en branche d'un arbre à l'autre. Il possède 22 dents démunies de canines et possède un odorat très développé.

Il n'y a pas vraiment de différence visuelle entre mâle et femelle.

Comportement :

Strictement **forestier et arboricole**, l'écureuil est un animal **diurne**. Il cesse son activité dès la tombée du jour. Il n'hiberne pas mais peut rester dans son nid et ralentir son activité par grand froid. Ce petit animal se trouve partout en France à l'exception de la Corse. L'écureuil est un **animal solitaire**, excepté pendant la période de reproduction. Il existe une hiérarchie de dominance entre mâle et femelle. Les plus vieux spécimens sont très souvent dominants. Il n'y a pas de défense de territoire et la cohabitation est tout à fait possible.



Le territoire varie de 2 à 20 hectares pour une femelle et de 5 à 30 hectares pour un mâle.

Mâles et femelles utilisent un marquage olfactif composé d'urine, de sécrétion glandulaire ou vaginale.

L'écureuil a une **activité très variable selon les saisons**. En hiver, on constate un pic en fin de matinée alors que pendant les autres saisons, il est plus actif au lever et coucher du soleil. Il est plus actif de manière générale en été pour faire des provisions de nourriture avec une pause en moment le plus chaud de la journée. Au printemps, il s'affaire à la construction de son nid, et à la reproduction.

L'écureuil est **omnivore et assez opportuniste**. En automne, il mange des fruits d'arbres : fênes, châtaignes, glands... Il aime aussi les champignons, l'écorce des arbres... Au printemps, il apprécie les bourgeons, les jeunes pousses d'arbres. En été, il se nourrit aussi d'insectes, d'escargots. Il ne dédaigne pas les œufs et les oisillons.

Il aime faire des réserves de nourriture qu'il cache en creusant dans des trous ou sous les feuilles. Ces réserves sont retrouvées au hasard des recherches, parfois elles sont perdues. Par ce comportement et son régime alimentaire l'écureuil participe au renouvellement forestier.



Reproduction :

Le mâle peut s'accoupler avec plusieurs femelles et inversement. Les femelles sont souvent fécondées par le mâle dominant. Au cours des poursuites, elles peuvent être couvertes plusieurs fois par le même individu et par d'autres.

2 pics de reproduction sont constatés : un en hiver vers décembre - janvier et un au printemps. Les femelles peuvent donc avoir jusqu'à 2 portées à l'année. La **gestation** durant au alentour de **38 à 40 jours**, elles mettent au monde de **1 à 6 petits** (le plus souvent 4) qui naissent de février à avril pour le premier pic et de mai à aout pour la deuxième période.

Les femelles **allaitent** leurs petits **pendant 2 mois**.

Quand elles se sentent menacées, elles les transportent un à un d'un nid à l'autre. Les mâles n'interviennent pas du tout dans l'élevage des petits . Les petits naissent sans poils, sourds et aveugles et pèsent entre 7 et 12 g. Ils ouvrent les yeux vers 30 jours et commencent à s'alimenter vers 40 jours avant de **sortir du nid à 45 jours**.

Un écureuil arrive à maturité sexuelle vers 10 à 12 mois, mais les femelles ont généralement leur première portée au cours de leur 2ème année. Les petits connaissent une forte mortalité au cours des premiers mois de vie. **L'espérance de vie est de 7 à 8 ans**.

L'écureuil fabrique, en haut d'une fourche de branche, un nid d'un diamètre de 50cm et de 30 cm de haut , jamais à moins de 5 m de haut. Il utilise des branchages pour la construction. Celle-ci est parfois confondue avec le nid des corneilles noires ou des pies bavardes. Un trou d'un diamètre de 5 à 8 cm est fait à la base du nid et sert d'entrée. L'écureuil sait construire des **nids dans des endroits inaccessibles** pour les prédateurs en choisissant des arbres aux écorces lisses (charme, hêtre...), plus difficiles à s'agripper pour d'autres animaux, et suffisamment éloignés des autres arbres, ce qui empêche les prédateurs qui ne savent pas faire des sauts aussi long que lui d'y accéder. Il n'hésite pas non plus à installer son nid près des maisons en utilisant un rebord de fenêtre, ou un volet fermé, comme on peut le voir sur cette photo (prise au domaine de L'Age à Magnac-Laval). L'écureuil **fréquente plusieurs nids** pour éviter les prédateurs et y reste seul sauf en période de reproduction. Les prédateurs de l'écureuil sont le chat sauvage ou domestique, parfois le chien et l'homme. Avec l'activité routière, il n'est pas rare de trouver des écureuils écrasés sur les routes.



Quelques records :

- ⇒ Les petits ne pèsent que quelques grammes à la naissance et dépassent rarement les 10 g.
- ⇒ L'écureuil a une queue aussi longue que son corps, soit 20 cm environ.
- ⇒ L'écureuil sait faire des sauts de 4 à 5 m pour sauter d'arbre en arbre !En comparaison, imaginez un homme faisant des bonds de 42,50m !!!



Infos diverses

Refaire sa carte d'identité ou son passeport

Désormais, pour refaire sa carte d'identité, il est nécessaire de se rendre sur rendez-vous dans une mairie ou un France Services habilités dont les plus proches de notre commune sont :

- la mairie de Bellac - 05 55 68 10 61
- France-Services de Châteauponsac - 05 44 25 60 66
- la mairie de Bessines-sur-Gartempe - 05 55 76 05 09
- France-Services de Lussac-les-Eglises - 05 55 76 19 36

Une pré-demande de sa pièce d'identité peut être effectuée sur le site service-public.fr afin de faciliter la démarche.

Les agents France Services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations dans le champ des services cités-dessous :

une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)

un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)

une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...)

des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

Exemples d'accompagnements proposés :

- je déclare mes revenus
- j'établis mon permis de conduire ou ma carte d'identité
- je demande une aide (allocation logement, RSA)
- je cherche un emploi
- je cherche à rembourser mes soins
- je prépare ma retraite
- je fais face à un litige ou un conflit
- j'attends un enfant.

Maisons France-Services

Le Dorat : 05 55 60 90 53
Lussac-les-Eglises* : 05 55 76 19 36
Arnac-la-Poste : 05 55 60 44 55
Bellac* : 05 55 68 10 61
Chateauponsac* : 05 44 25 60 66
Bessines-sur-Gartempe* : 05 55 76 19 36
* habilitée passeport et carte nationale d'identité

Collecte d'encombrants pour 2024

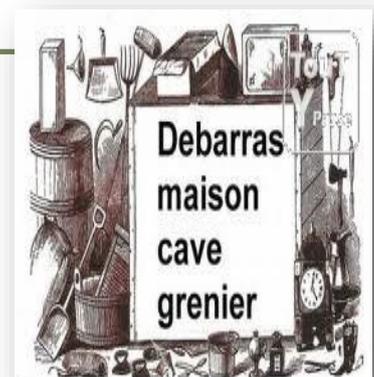
Mercredi 31 janvier

Lundi 6 mai

Jeudi 22 août

Mardi 12 novembre

Inscription par fax ou par mail au 05 55 76 42 92
ou à maximum87@orange.fr ou à la mairie au 05 55 68 53 78.



RAPPEL !!!!

Information importante concernant l'assainissement collectif dont la compétence est transférée au syndicat Coul Gart Eau

Petit rappel: Veuillez faire attention à ne jeter aucune **lingette ménagère (même biodégradable), ni aucun change hygiénique, tampon...** dans les toilettes. Ces produits causent des dégâts importants en provoquant des bouchons et obligent à faire des interventions intempestives par les services sur le réseau.



Recensement citoyen

Nous vous rappelons que le **recensement citoyen** est **obligatoire pour les filles, comme pour les garçons.**

Le principe est simple : **inscrivez-vous à la mairie dans le mois qui suit votre 16^{ème} anniversaire**, muni(e) du livret de famille et de votre pièce d'identité. Si vous avez oublié, faites quand même la démarche. Elle est **obligatoire!** L'**attestation de recensement** qui vous sera délivrée est **nécessaire** pour :

- vous **inscrire aux examens** et concours soumis au contrôle de l'autorité publique et pour assister à la journée d'appel de préparation à la défense
- être automatiquement **inscrit(e) sur les listes électorales** dès 18 ans.

Le camping et l'étang

Si vous êtes à la recherche d'un cadre agréable et calme pour passer de bons moments de détente, le camping, équipé d'emplacements avec accès électrique, équipement neuf avec éviers et sanitaires avec douches, est l'endroit idéal. Il est ouvert dès le 1^{er} mai.

Il est aussi possible de pêcher à l'étang à la date d'ouverture le dimanche 7 avril.

Tous les tarifs se trouvent en page 35.

Camping de Dompierre (les Jonchères)

Régisseuse : Valérie Bazin 06 63 17 39 17

Régie unique pêche et camping

Pêche ouverte du 1^{er} dimanche d'avril au 31 octobre

Camping ouvert du 1^{er} mai au 31 octobre



Service d'aide aux personnes âgées

Par le biais du **service d'aide**, Alexandra transporte **gratuitement** des usagers bénéficiaires à **Magnac-Laval chaque mardi, et Bellac ou la Souterraine le dernier mardi du mois** pour y effectuer leurs **achats**, se rendre à des **rendez-vous, rendre visite aux personnes hospitalisées...**

Pour plus de renseignements ou pour toute inscription (le samedi matin au plus tard), veuillez contacter la mairie au 05 55 68 53 78.



Appel aux hébergeurs :



Si vous possédez un ou plusieurs gîtes ou chambres d'hôte, n'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie. Nous vous ferons apparaître sur le site internet (consultable à cette adresse <https://dompierre-les-eglises.fr/fr/>) et sur nos autres supports de communication.



Mission Locale
Rurale de la Haute-Vienne

NOUVELLE-AQUITAINE

Jeunes 16-25 ans

Le réseau des Missions Locales

Pour l'emploi des jeunes !

Des SOLUTIONS
pour tous
tes PROJETS

Proche de chez toi !

4 Antennes - 32 points d'accueil

Un point d'accueil tous les 15 kms

05.55.70.45.74

contact@mlr87.fr



4 Espaces labellisés
Point Info Jeunes



3 points numériques CAF



Mission Locale Point Santé



INFORMATION FORMATION ORIENTATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE



Les Communautés de Communes et Communes du Territoire

LA RN 145 DOIT PASSER EN 2 X 2 VOIES DANS LES MEILLEURS DELAIS

NOS REVENDEICATIONS ET NOS PROPOSITIONS LEGITIMES :

- Dans cette attente et dans l'urgence nous exigeons des aménagements de l'actuelle RN 145 entre Bellac et la Croisière.
- Création de deux aires de repos pour les poids lourds afin d'améliorer la sécurité de tous et les conditions sanitaires des chauffeurs.
- Création de zones de dépassement.
- Création de « tourne à gauche » indispensables à la sécurité des riverains.
- Aménagements pour sécuriser les entreprises riveraines y compris agricoles.
- Que le produit des amendes sur ce tronçon serve à l'amélioration de la sécurité sur cette même voie.
- Que l'Etat consente une dotation spéciale pour les communes traversées afin de les aider à supporter le surcoût du trafic sur la nationale 145 (nettoyage, toilettes publiques, traitement des ordures ménagères et des déchets...). Atténuer également les nuisances de la RN 145 pour tous les riverains (anti-bruit, triple vitrage pour les habitations situées le long de la route...).
- Création d'une zone 30 km/h dans le bourg de Saint-Sornin-Leulac pour sécuriser les habitants et tous les piétons, diminuer les risques liés au transport des matières dangereuses et la pollution.

Association pour la continuité de la Route Centre Europe-Atlantique :

- 4 rue de l'Ancien Abreuvoir 87290 SAINT SORNIN LEULAC
(05 55 76 30 55 ou 06 70 51 09 70
: mairie.st-sornin-leulac@wanadoo.fr ou jl.thibaud@gmail.com

Pour ce faire, ils ont besoin de votre soutien. Adhérez à notre association à l'aide de la carte ci-dessous. Adhésion : 5€ minimum/pers.

ASSOCIATION POUR LA CONTINUITÉ DE
LA R.C.E.A



► Carte d'adherent 2023

► Mme/Mr : _____
► Adresse : _____
► Commune : _____
► Code postal : _____
► Mail : _____
► Tel : _____
► Montant : _____

► Signatures :

Adhérent

Association

4, rue de l'Ancien Abreuvoir 87290 SAINT-SORNIN-LEULAC
jl.thibaud@gmail.com ☎ 06.70.51.09.70

ASSOCIATION LES AMIS DES CHATS

Nous menons toujours un combat de tous les instants contre la détresse et la misère de nos amis félins. Le statut de l'animal a changé – paraît-il – mais nous constatons aucun changement dans la réalité. Les appels à l'aide sont en constante augmentation. Et cette année, nous avons côtoyé l'horreur plusieurs fois.

Notre volonté, notre motivation sont toujours présentes et c'est d'autant plus difficile pour nous d'être limités par le manque de bénévoles actifs. Car nous ne pouvons pas faire plus.

Le contexte actuel est anxiogène pour tous avec l'augmentation du coût de la vie. Pour nous aussi tout à augmenté : la nourriture, les frais vétérinaires, les médicaments, les déplacements lors des sauvetages.

Nous avons des félins adoptables en chatterie. D'autres en cours de socialisation et pour lesquels il faudra un peu plus de temps et beaucoup de tendresse pour enfin trouver le bonheur dans un foyer chaleureux. Ils paient déjà très cher l'indifférence et l'égoïsme humains, il ne faut pas les abandonner à leur triste sort.

Venez nous rejoindre, ils vous attendent.

A tous les lecteurs, nos souhaits de Bonne Année 2024.

La Présidente,
Danielle Bonnet
Site : <http://lesamisdeschats-chateauponsac.jimdo.com>
Mél : lesamisdeschats87@orange.fr
Tél. : 06 85 56 42 42



UNE MARQUE PARTAGÉE POURQUOI ?

La Haute-Vienne souhaite **plus de visibilité** auprès des clientèles touristiques. Elle n'a pas d'image touristique forte. Désormais, la marque et son univers sont prêts à conquérir de nouveaux clients. Ne plus communiquer chacun de son côté mais **parler d'une seule voix** avec des attributs et des valeurs communes, c'est le défi relevé par les collectivités actionnaires de la SPL Terres de Limousin. Il s'agit d'**une première en France** en matière de communication touristique. L'efficacité et la vision client sont au cœur de ce nouveau dispositif qui a pour but de générer davantage de retombées touristiques en mutualisant les forces.

«LIMOUSIN NOUVEAUX HORIZONS» : L'IDENTITÉ LIMOUSINE FAÇON HAUTE-VIENNE

Avec ses forêts et ses lacs, sa **nature**, sa gastronomie, son patrimoine, **Limoges** et ses **savoir-faire**, la Haute-Vienne possède de nombreux attraits. Il lui manquait d'affirmer sa personnalité. CoManaging, cabinet spécialiste du marketing territorial, a mené une série d'ateliers avec les professionnels locaux et la SPL Terres de Limousin pendant plusieurs mois pour bâtir cette marque. Celle-ci revendique donc des **accents limousins** : on est **limousin avant d'être limougeaud ou haut-viennois**, c'est ce qu'ont révélé les enquêtes menées auprès des professionnels et des habitants.

Le Limousin inspire les imaginaires. Parce qu'il n'était pas qu'une région administrative, le Limousin continue d'être là : dans les cœurs, dans les **représentations de ses visiteurs** et dans le sentiment identitaire de ses habitants. On est limousin, on vient du Limousin, on va en Limousin ... Ici on cultive un certain art de vivre, une authenticité, un retour à l'essentiel. Ce qui, hier ne faisait pas recettes devient aujourd'hui **un atout**, dans le contexte post-covid. « LIMOUSIN nouveaux horizons », c'est la façon qu'ont les haut-viennois d'être limousins : la tradition mêlée à l'innovation.

NOS HABITANTS PEUVENT ÊTRE DES AMBASSADEURS CONVAINCUS ET FIERs

La Haute-Vienne a tout pour réussir sur la voie du **tourisme durable** : la nature, la découverte, les savoir-faire et le bien-être sont les piliers de cette **communication innovante**. Pour « **faire destination** », les professionnels du tourisme sont essentiels, évidemment. Les **habitants** ont aussi leur rôle à jouer. A travers l'enquête en ligne menée aussi auprès des habitants intéressés par le tourisme, il est apparu qu'ils aiment la Haute-Vienne, la qualité de la vie qu'on y mène. Il ne la quitteraient pour rien au monde. Ils aiment y recevoir la famille, les amis, sont **fiers** de ce qu'ils peuvent donner à voir. Et pourtant cette fierté est encore timide quand il s'agit de l'affirmer haut et fort. Notre marque touristique partagée est une façon de **clamer cet attachement** au territoire et à ceux qui le font vivre.

LA MARQUE TOURISTIQUE PARTAGÉE, QUE DIT-ELLE ?

Que vous soyez institutionnels ou socio-professionnels, arborer la marque « LIMOUSIN nouveaux horizons », c'est **se reconnaître en ses valeurs**. On pourrait les résumer ainsi : prendre le temps, made in Limousin et connexion avec la nature.

Prendre le temps, c'est donner du sens et de la valeur à ses vacances : **ressentir** plutôt que consommer, musarder plutôt qu'enchaîner les visites, avoir conscience que les choses les plus simples sont les plus précieuses. Le patrimoine accessible et pédagogique, la culture participative ou non, les hébergements éco-responsables ou insolites sont autant d'éléments de cette « slow life ».

« **Made in Limousin** » : plus qu'un anglicisme de plus, une revendication et une réalité à travers nos savoir-faire. Ils sont millénaires mais pas poussiéreux puisqu'aujourd'hui certains jouent la carte des secteurs de pointe. Et ils s'exposent et se visitent, **sources d'expériences touristiques** : fabriques de porcelaine, moulin à papier, matelas en laine bio, tanneries et ganteries, émailleurs ... Le « Made in Limousin » c'est aussi la gastronomie et la valorisation des produits locaux (ici les circuits courts on connaît depuis longtemps !) Terre d'agriculture, la Haute-Vienne est un formidable **réservoir à sensations** : cueillir des framboises à la ferme, croquer un masspain de Saint-Léonard de Noblat, respirer le fumet d'une viande limousine qui cuit...

Connexion avec la nature : un terrain jeu grandeur nature avec lacs, forêts, prairies, landes... les activités de pleine nature sont reines. Sensations fortes (bike park, téléski nautique) ou bien-être à travers des activités plus douces (randonnée, longe-côte, vélorail...), ces pratiques animent nos **grands espaces** et permettent d'embrasser nos paysages.

LA MARQUE TOURISTIQUE PARTAGÉE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Plus elle est présente et plus elle est visible, plus elle rayonne et fait rayonner la Haute-Vienne. Elle **renforce son attractivité touristique** et accroît sa **notoriété**.

En arborant les marqueurs « LIMOUSIN nouveaux horizons », les acteurs contribuent à lui donner et donc **à se donner eux-mêmes** de la visibilité. Son ambition est de construire **un tourisme durable** et vertueux, en prise avec les réalités environnementales et les mutations sociétales.

Afficher la marque sur son site web :

On sélectionne un marqueur partenaire dans la couleur qui va le mieux avec sa ligne graphique. On l'insère **sur la page d'accueil, de préférence à droite**.

Afficher la marque sur une brochure ou une affiche

Même principe avec une nuance : le marqueur partenaire **n'est pas un logo de partenariat ou de sponsoring**, c'est **un signe d'appartenance**. Il est recommandé de l'afficher à droite, si possible en bas.

Et pour tout le reste ?

Signature de mail, réseaux sociaux... la taille du marqueur n'a pas d'importance mais il doit être **lisible**.

SUIVRE LA MARQUE ET SES ACTUALITÉS :

Dès maintenant : **@visit limousin** est le compte à suivre sur Facebook, LinkedIn, Instagram et Tik Tok
A partir de juin : le **site web** de la marque visitlimousin.com sera en ligne et vous pourrez retrouver **@visitlimousin** sur Pinterest.



UNE QUESTION SUR LE LOGEMENT ?

Pensez à l'ADIL 87 !



Vous êtes locataire du parc privé ou social, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez obtenir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, l'amélioration de l'habitat, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer, congé du locataire et du propriétaire, diagnostics obligatoires...
- **Accession à la propriété** : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garantie décennale et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété, immatriculation des copropriétés ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, lotissement...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, revenus fonciers, BIC, réductions d'impôts...
- **Subventions à la rénovation énergétique et à l'adaptation du logement à la perte d'autonomie** : aides financières de l'ANAH, du Conseil Départemental, de la CAF, de la MSA, certificats d'économie d'énergie, Ma Prime Rénov, Eco-PTZ...

Informations neutres et gratuites :

adil⁸⁷ 05 55 10 89 89

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30

www.adil87.org

DES PERMANENCES PRES DE CHEZ VOUS : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

L'ADIL 87 est conventionnée avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne et le Ministère en charge du logement

Conciliateur de justice :

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est d'accompagner les parties dans la recherche d'une solution amiable à leur différend. Le conciliateur peut être désigné par les parties ou par le juge. Le recours au conciliateur de justice est gratuit. L'accord qu'il propose peut être homologué : Approbation d'un acte ou d'une convention par le juge par la justice.

Depuis le **1^{er} octobre 2023**, **il est obligatoire de recourir à un mode de résolution amiable** avant de saisir le tribunal judiciaire d'un litige portant sur le paiement d'une somme qui ne dépasse pas 5 000 €.

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le **règlement à l'amiable des différends** qui lui sont soumis.

Le rôle du conciliateur est d'écouter les positions des parties pour proposer ensuite une solution à leur litige.

Les parties peuvent ou non accepter la solution proposée par le médiateur.

M. Bey, conciliateur de justice, tient une permanence une fois par mois à la mairie de Magnac-Laval, vous trouverez ci-dessous les permanences de 2024 ainsi que ses coordonnées (tout rendez-vous doit être pris auprès du conciliateur directement par téléphone) :

M.BEY Christian

Conciliateur de Justice

Tribunal Judiciaire de Limoges

 **06 46 80 14 95**

Permanences :

11 Janvier de 8h30 à 12h

8 Février de 8h30 à 12h

7 Mars de 8h30 à 12h

4 Avril de 8h30 à 12h

9 Mai de 8h30 à 12h

6 Juin de 8h30 à 12h

5 Septembre de 8h30 à 12h

10 Octobre de 8h30 à 12h

7 Novembre de 8h30 à 12h

5 Décembre de 8h30 à 12h

Des permanences sont également assurées en juillet et août à la Maison de Justice et du Droit de Limoges sur rendez-vous au **05 55 04 04 05** .



Un projet de rénovation énergétique ?
Une question sur les techniques d'isolation ?
Une question sur les aides disponibles ?

05 55 14 88 42
contact@novhabitat87.fr
www.novhabitat87.fr

Nos conseillers sont à votre écoute
du lundi au jeudi de 9h à 12h et de
13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h.



Pour garantir un accès équitable au service sur toute la Haute-Vienne, les conseillers de Nov habitat 87 assurent des permanences régulières dans chaque communauté de communes. Attention, l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous !
>> + d'info sur www.novhabitat87.fr/permanences/

Nov habitat 87 vous accompagne gratuitement et de manière neutre pour définir votre projet de rénovation énergétique.

Les conseillers vous apportent des conseils techniques, vous informent sur les aides auxquelles vous avez droit et vous orientent vers les organismes publics les plus adaptés à vos besoins.

Nov habitat 87 est un service gratuit proposé par le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV), le Conseil Départemental et les 12 communautés de communes du département, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Nov habitat 87 est le service public de la rénovation énergétique en Haute-Vienne pour les particuliers (hors Limoges Métropole)

action portée par :



Attention aux arnaques à la rénovation !

Pour rappel, les organismes publics (Anah, MaPrimeRénov'...) ne font jamais de démarchage en porte-à-porte ou par téléphone. Le démarchage téléphonique concernant la rénovation énergétique est d'ailleurs interdit depuis juillet 2020.

Merci de remonter les cas constatés à

Nov habitat 87

RAPPEL : Règlementation concernant l'élagage

Il est nécessaire de faire réaliser l'élagage des arbres en bordure de routes pour plusieurs raisons :

LA SECURITE ROUTIERE : L'élagage participe à la sécurité en diminuant les causes d'accidents liées à une chaussée humide ou verglacée, aux chutes d'arbres et de branches, au manque de visibilité dans les virages et il favorise la luminosité de la route.

LA LONGEVITE DE LA ROUTE : L'élagage préserve les chaussées en supprimant le phénomène dit de "la goutte d'eau" en réduisant les chutes de matières organiques (feuilles ...), les zones d'ombre génératrices d'humidité et de gel. Tous ces phénomènes sont destructeurs pour le réseau routier, c'est pour cela qu'un élagage prolonge la durée de vie des chaussées et constitue une optimisation des investissements.

LES RESEAUX AERIENS : L'élagage permet de préserver les réseaux filaires aériens indispensables à la continuité des services d'électricité, téléphonie, internet et surtout pour la sécurité des administrés pour les interventions de secours.

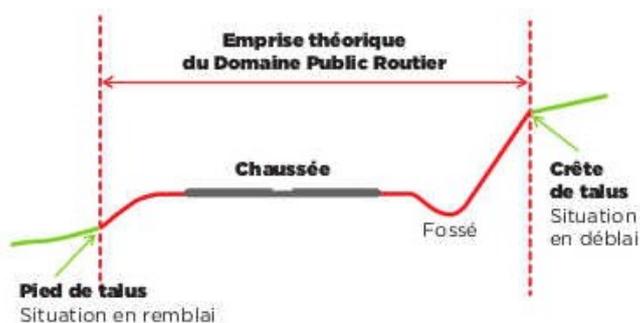
TRAVAUX GRVC : Comme vous le savez déjà, l'élagage doit être anticipé pour les travaux qui seront réalisés l'année prochaine afin que les entreprises n'aient plus de problème pour leurs interventions, exemple: arrachage de flexible sur matériel, détérioration de cabine sur engin.

La commune peut rappeler à ses administrés leurs obligations d'élagage des plantations situées aux abords des réseaux et des routes.

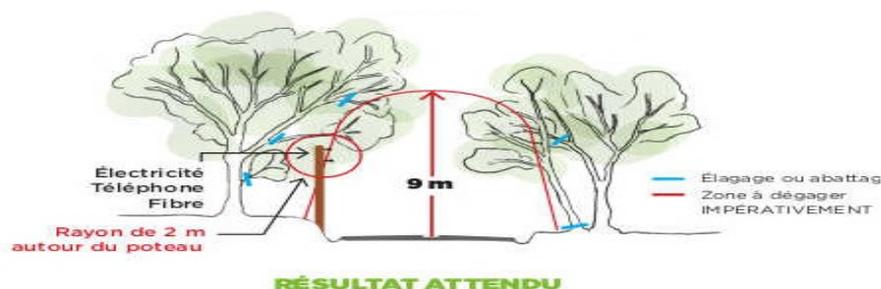
L'article 673 du code civil impose au propriétaire d'un terrain de veiller à ce que ses arbres n'empiètent pas sur le domaine public, faute de quoi la commune peut l'y contraindre de droit.

Service Voirie de la CHLEM

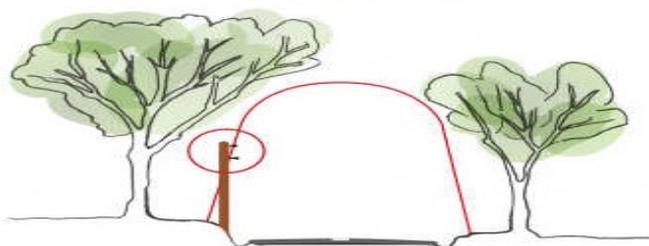
MODALITÉS DE DÉLIMITATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER



Le schéma ci-contre peut vous donner un ordre d'idée sur la délimitation du domaine public



RÉSULTAT ATTENDU



Le schéma type d'un bon élagage réalisé

Notre gîte communal



Notre gîte, avec une surface de 70m² et deux chambres, peut accueillir 4 personnes (canapé couchage 2 pers.).

Le site des Gîtes de France, pour plus de renseignements : <https://www.gites-de-france.com/fr/nouvelle-aquitaine/haute-vienne/le-gite-communal-87g1130>

Le gîte communal propose désormais les draps, torchons ainsi que le linge de toilette à la location (9 €/ personne) et propose aussi un forfait « ménage » de 35€/ séjour, si les locataires ne souhaitent pas l'effectuer eux-mêmes.

Tarif nuitée	Ne s'applique qu'à partir de 2 nuitées	70,00
Tarif semaine, très haute saison	Du 06/07 au 26/07 Du 17/08 au 30/08	380,00
Tarif semaine, Haute saison	Du 29/06 au 05/07	320,00
Tarif semaine, Moyenne saison	Du 30/03 au 28/06 Du 31/08 au 15/11 Du 21/12 au 03/01	220,00
Tarif semaine, Basse saison	Du samedi 06/01 au 29/03 Du samedi 16/11 au 20/12	200,00
Week-end	Du vendredi soir (à partir de 16h) au dimanche soir (jusqu'à 16h)	140,00

Tarifs 2024

Salle communale :

Période	Tarif, en € habitants de la commune	Tarif, en € habitants hors commune	Tarif, en € pour les associations municipales locales
Tarif été (1er mai/ 31 octobre)	100	150	GRATUIT
Tarif hiver (1er novembre/ 30 avril)	150	200	
Caution	Une caution de 300 € et une attestation d'assurance sont demandées à la remise des clés		

Une option « forfait ménage » de 60 € est laissée au libre choix du locataire

Maison des Jonchères :

	weekend	Tarif, en € pour les associations municipales locales
Tarif, en €	100	GRATUIT
Location télécommande téléviseur	20	
Caution	200	

Cimetière :

m ²	25 €
Cave-urne Columbarium	450 €

Une option « forfait ménage » de 45 € est laissée au libre choix du locataire

Garderie :

matin	1 €
soir	1 €

Cantine :

Repas enfant	1,90
Repas adulte (personnel et enseignants)	3,80

Camping « Le Dompierre »

	Tarif, en €
Adulte	2,00
Enfant de 4 à 14 ans	1,00
Tous véhicules (V.L, moto)	2,00
Caravane	2,00
Camping-car	2,00
Tente	1,00
Branchement caravane	3,00
Borne vidange camping car	5,00

Pêche :

carte	Tarif, en €
Demi-journée	3.00
journée	5.00
Carte saison	40.00
Gratuit pour les -12 ans et pour les enfants de la commune (sous condition que les + jeunes soient accompagnés d'un adulte).	

Adresses et Numéros utiles

S.A.M.U 15

Sapeurs Pompiers de Magnac-Laval 18

Gendarmerie de Magnac-Laval 17 ou 05.55.68.51.24

C.H.R.U. 05.55.05.55.55

Hôpital de Magnac-Laval 05.55.60.52.00

Centre Antipoison de Bordeaux 05.56.96.40.80

Mairie

Ouverture : du mardi au samedi matin de 8h à 12h

Accueil téléphonique les après-midis.

Fermée au public le lundi et les après-midis

Tel : 05.55.68.53.78

Email : mairie.dompierreleseglises@wanadoo.fr

Site : www.dompierre-les-eglises.fr

E.D.F.

Dépannages réseaux électricité

09.726.750.87

Trésorerie de Bellac

1 rue Thiers 87300 Bellac

05.55.60.93.20

Horaires :

Le Lundi : de 08h30 à 12h30

Du Mercredi au Vendredi : de 08h30 à 12h30

Avec ou sans rendez-vous.

Sous-préfecture de Bellac

8, rue Lamartine 87300 BELLAC

05.55.60.92.50

Horaires :

du lundi au vendredi de 8 h30 à 12 h et de 13 h30 à 16 h

Vacances Haute-Vienne réservation

Maison Régionale du Tourisme

30, cours Gay Lussac

CS 50095

87003 LIMOGES Cedex 1

05.55.79.72.63

Mail : www.reservation@vacances haute-vienne.com

Service Taxi Car

ABCD Taxi Rondet (anciennement Taxi Rousseau)

Saint Hilaire la Treille 05.55.76.85.75

Désinsectiseurs

STOP FRELON\$ Damien Parnaudeau 06 58 28 95 06

Fabrice Ternet 05 55 03 24 25

Patrice Rousseau 06 26 18 82 57

Le Relais Postal et Point Lecture

Les Saveurs de Dompierre - 1 route de Magnac-Laval

Horaires du relais postal : du mardi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h30 à 18h30 et le samedi de 8h30 à 11h30

Horaires du Point lecture : le mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30

S.A.U.R. (Service des eaux)

05.87.23.10.00 service clients du lundi au vendredi 8 h à 19 h

05.87.23.10.01 24h/24 & 7j/7

Permanences :

24 rue du 8 mai à Chateauponsac, les mercredis de 9h à 12h et 13h à 16h

Déchèterie de Magnac-Laval

Route du Dorat

87190 Magnac Laval

06.24.85.41.88

Horaires :

Du mardi au samedi : 9h-11h45 /14h-17h15

Assistante Sociale

22, rue Camille Grellier 87190 MAGNAC-LAVAL

05.55.60.11.10

Permanences Antenne de Magnac-Laval

Permanence sur rendez-vous.

A.F.P.A.R (Association en faveur des personnes âgées et retraitées)

05.55.60.51.42 : Fax 05.55.68.69.73

Horaires :

Lundi: 8h-12h et 13h15-14h45

Mardi : 14h- 17h

Mercredi, Jeudi, Vendredi : 14h00-16h00

Les Saveurs de Dompierre

Bar - restaurant - 1 route de Magnac-Laval

05.55.68.32.03